



Charte éthique

- L'association est apolitique et non confessionnelle. Ses valeurs sont des valeurs d'humanisme, de solidarité et de partage.
- Les membres de l'association sont bénévoles et ne peuvent prétendre être rémunérés pour leur activité. Le remboursement partiel ou total des frais (déplacements, hébergement et restauration) liés au bon déroulement d'une mission est soumis, quand il apparaît techniquement nécessaire, à la décision du Conseil d'administration.
- L'association tient à la disposition de ses donateurs les éléments comptables leur permettant d'apprécier la bonne utilisation de leurs dons.
- L'association respecte les lois et règlements en vigueur dans les pays où elle est susceptible d'intervenir.
- L'association s'intègre dans la mesure de ses moyens aux plans de développement définis par les autorités légales du Pays d'intervention.
- Les actions à mettre en œuvre ne peuvent partir que de **l'expression des besoins des habitants et de leur accord**. Elles font l'objet d'une concertation avec eux, d'une étude de faisabilité puis d'un éventuel engagement de l'association.
- L'association n'a pas de prétentions hégémoniques. Elle souhaite travailler en partenariat avec les instances officielles du pays et les autres associations exerçant sur le même territoire et sur la base d'un échange de compétences et d'actions complémentaires.
- L'association ne souhaite pas disperser ses projets. Elle préfère concentrer ses actions sur un nombre réduit de villages et les accompagner dans le temps.